

<p><b>Qui Peut Voter?</b></p> <p>Toute personne, qui le jour des élections (le 22 octobre 2018) remplit les conditions suivantes, est éligible:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. est citoyen(ne) canadien(ne)</li> <li>2. est âgé(e) de 18 ans et plus le jour d'élection</li> <li>3. reside dans la municipalité ou est propriétaire ou locataire d'un terrain situé dans la municipalité ou qui est le conjoint(e) d'une telle personne. Pour avoir le droit de voter pour un conseil scolaire, une personne doit résider dans la région qui est sous la juridiction du conseil scolaire. Les électeurs de propriétés commerciales ou industrielles ne peuvent pas voter pour un conseil scolaire.</li> <li>4. Toute personne qui n'est pas interdit par la loi de voter.</li> </ol> <p><b>De viens de déménager – à quel endroit dois-je voter?</b></p> <p>Chaque personne n'a qu'une résidence. Un individu qui déménage avant le jour de l'élection doit voter à sa nouvelle adresse.</p>	<p><b>Que lest mon conseil scolaire?</b></p> <p>Si qualifié, chaque member de l'électorat de propriété résidentielle est éligible de voter pour un conseil scolaire. Chaque électeur peut voter qu'une seule fois sur le territoire du conseil scolaire.</p> <p>La liste suivante énumère les conseils scolaires pour lesquels l'électorat peut voter, à moins d'acclamation.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Conseil scolaire des écoles publiques de langue anglaise du district de Bluewater</b></li> <li>2. <b>Conseil scolaire des écoles séparées de langue anglaise du district de Burce-Grey</b></li> <li>3. <b>Conseil scolaire Viamone (écoles de langue française publiques)</b></li> <li>4. <b>Conseil scolaire catholique Providence (écoles de langue française séparées)</b></li> </ol>
---	---

**Liste Électorale**

Chaque électeur peut communiquer avec leur municipalité pour confirmer, modifier ou se faire ajouter à la liste électorale du 4 septembre ou 22 octobre 2018.

**Comment Voter**

THE BLUE MOUNTAINS  
GEORGIAN BLUFFS

GREY HIGHLANDS  
HANOVER

MEAFORD  
OWEN SOUND

SOUTHGATE  
WEST GREY

Ces municipalités utiliseront un scrutin électronique par téléphone et internet. Il n'aura pas de vote par anticipation ni par procuration. Vous pouvez voter du **vendredi 12 octobre 2018 dès 10h jusqu'au lundi 22 octobre 2018 à 20h**. Pour de plus amples renseignements sur cette méthode, visitez [www.greyvotes.ca](http://www.greyvotes.ca) ou communiquer avec ton bureau du greffe:

Municipalité The Blue Mountains  
[townclerk@thebluemountains.ca](mailto:townclerk@thebluemountains.ca)  
[www.thebluemountains.ca](http://www.thebluemountains.ca)  
519-599-3131, poste 232

Municipalité de Grey Highlands  
[clerks@greyhighlands.ca](mailto:clerks@greyhighlands.ca)  
[www.votehighlands.ca](http://www.votehighlands.ca)  
519-986-2811, poste 233

Municipalité de Meaford  
[election@meaford.ca](mailto:election@meaford.ca)  
[www.meafordvotes.ca](http://www.meafordvotes.ca)  
519-538-1060, poste 1115

Canton de Southgate  
[election@southgate.ca](mailto:election@southgate.ca)  
[www.southgatevotes.ca](http://www.southgatevotes.ca)  
519-923-2110, psote 230

Canton de Georgian Bluffs  
[whunter@georgianbluffs.on.ca](mailto:whunter@georgianbluffs.on.ca)  
[www.georgianbluffs.ca](http://www.georgianbluffs.ca)  
519-376-2729

Ville of Hanover  
[btocheri@hanover.ca](mailto:btocheri@hanover.ca)  
[www.hanover.ca/elections2018](http://www.hanover.ca/elections2018)  
519-364-2780, poste 1231

Ville d'Owen Sound  
[cityadmin@owensound.ca](mailto:cityadmin@owensound.ca)  
[www.owensoundvotes.ca](http://www.owensoundvotes.ca)  
519-376-4440, poste 2018

Municipalité de West Grey  
[election@westgrey.com](mailto:election@westgrey.com)  
[www.westgrey.com](http://www.westgrey.com)  
519-369-2200

CHATSWORTH

Le Canton de Chatsworth utilisera la méthode avec les bulletins de vote recueillis par courrier postal. Il n'aura pas de vote par anticipation ni par procuration. Les troussees pour voter par courrier postal seront postées entre début octobre. Vous pouvez voter n'importe quand une fois la trousse reçue, jusqu'à 20 heures le jour de l'élection (le 22 octobre 2018). Les enveloppes de retour peuvent également être laissées au bureau municipal. Le dernier jour pour déposer l'enveloppe de retour dans le courrier pour garantir la livraison au Greffier est le 15 octobre 2018. pour de plus amples renseignements:  
[psinnamon@chatsworth.ca](mailto:psinnamon@chatsworth.ca)  
[www.chatsworth.ca](http://www.chatsworth.ca)  
519-794-323, poste 124

**Cet avis est disponible en français en communiquant auprès du bureau du Secrétaire des élections/Greffier municipal.**